

CONFIDENTIEL

Longueuil  
Le 4 avril 2015

Me Sonia LeBel  
Procureure en Chef  
C.E.I.C.  
600, rue Fullum  
Sous-sol-secteur 0570  
Montréal, Qc  
H2K 3L6

PAR MESSAGER et  
VIA COURRIEL

**Objet: Votre lettre du 5 mars 2015 - Préavis en vertu de l'article 82 des Règles de procédure de la C.E.I.C.**

---

Chère Me LeBel,

Par la présente, j'accuse bonne réception de votre lettre du 5 mars dernier relativement au préavis mentionné en objet.

Tout d'abord, j'aimerais vous souligner que j'ai seulement pris connaissance de votre lettre et de son contenu que mercredi dernier le premier avril à mon retour de voyage.

En effet, votre lettre n'a pas été adressée et remise à mon adresse personnelle mais plutôt à l'adresse personnelle de mon associé (et signifié à 18h30 le 26 mars). Mon associé me l'a remise à mon retour de voyage ce mercredi dernier.

Par sa procédure de préavis, je reconnais que la Commission, nous donne l'opportunité d'apporter des preuves ou des documents nouveaux et je l'apprécie énormément. De plus, je suis très conscient du travail colossale, méticuleux, rigoureux et le plus corroborant possible que les commissaires veulent accomplir.

Par ailleurs, étant donné que je n'ai pas de nouvelles preuves à apporter ou de documents à vous fournir et que ce sont seulement des éclaircissements que j'aimerais apporter, je vous remercie de m'indiquer si je dois malgré tout remplir le formulaire?

Je comprends bien les 3 conclusions que les commissaires vont 'peut-être' retenir dans leur rapport final me concernant. Par ailleurs, et tel qu'en fait foi mon témoignage, je souhaiterais que les nuances et les précisions importantes contextuelles suivantes se reflètent dans les conclusions et le rapport des commissaires:

1. *D'avoir participé à un système de collusion entre les entrepreneurs à la Ville de Montréal;*

Oui, on peut conclure que j'y ai participé. Cependant il faut noter que j'y ai participé après y avoir résisté vivement; et c'est sous la grande pression des chefs organisateurs du système de la collusion, que, oui j'ai cédé, et que j'ai participé afin que je puisse donner du travail à mes employés et que ma compagnie puisse survivre. De plus, étant donné que le domaine d'expertise de mon entreprise, c'est-à-dire l'aménagement urbain et les parcs, n'était *pas* contrôlé par un système de collusion, ce n'est que lorsque nous soumissionnions pour des travaux de génie civil (aqueduc, égout, voirie, etc.) que nous devons nous plier aux règles du système de collusion qui existait dans ces domaines;

À mon avis, la conclusion suivante serait plus à propos:

*D'avoir participé 'occasionnellement' à un système de collusion entre les entrepreneurs à la Ville de Montréal qui travaillaient dans les domaines des travaux de génie civil.*

Je me permets de rajouter que je n'étais *pas un 'joueur important'* et que je ne faisais pas partie des 'organiseurs' et/ou des chefs du système de collusion.

2. *D'avoir offert des avantages à des fonctionnaires de la Ville de Montréal en contrepartie de bénéfices dans le cadre de leurs relations contractuelles avec la Ville, notamment Guy Girard;*

Ce n'est pas à '*des*' fonctionnaires mais plutôt à '*un (1)*' fonctionnaire. et je n'ai tiré '*aucun bénéfice*', autre que la Ville nous a finalement payé les montants qu'elle nous devait.

Il est plus juste de conclure *que j'ai acquiescé à la demande du fonctionnaire*. Car, c'est plutôt M. Guy Girard qui *a demandé des avantages (\$\$)* pour 'débloquer' et 'régler' nos demandes de paiements, retenues sans aucune raison, sur des travaux que nous avons exécutés pour la Ville plus de six (6) mois auparavant.

Monsieur Girard, lui-même est venu ramasser son enveloppe à mes bureaux (transcription pages 274...)

Donc, à mon avis la conclusion suivante serait plus juste:

*D'avoir accepté, à la demande du fonctionnaire Guy Girard, de lui donner des avantages, pour débloquer des paiements 'en retard' et dûs par la Ville de Montréal;*

3. *D'avoir accepté de baisser le prix d'un contrat à la demande de Robert Marcil en contrepartie que la Ville accepte de payer des 'faux extras';*

Pour la demande du fonctionnaire Robert Marcil, il est vrai de conclure *que j'ai accepté de baisser le prix d'un contrat à 'sa' demande*. Cependant, Il faut rappeler que c'est la Ville qui avait, lors de l'appel d'offre, 'gonflé' les quantités sur les bordereaux. Lorsque nous avons soumissionné nous avons donné le juste prix selon les quantités au bordereau, comme il se doit. Oui, sous les menaces de Monsieur Marcil d'annuler le contrat, nous avons accepté de baisser le prix total pour pouvoir obtenir le contrat et faire travailler notre monde.

Et étant donné que la Ville, a refusé de réduire 'les quantités' au bordereau, comme j'avais suggéré à Monsieur Marcil, il est plus juste de conclure que, *oui j'ai accepté de réduire considérablement mon pourcentage de profit (de 12% à 3%) sur l'unique suggestion et promesse de Monsieur Marcil que je serai compensé sur les travaux contingents.....3 ans plus tard...et malgré la démission et/ou départ des Messieurs Girard et Marcil... les travaux contingents ont été réalisés et finalement payés mais seulement certains étaient 'fictifs', ce n'était pas tous des 'faux extras', plusieurs travaux étaient réels et ont été effectués.* (transcription pages 298...à...311)

Finalement, je crois que la conclusion suivante serait plus adéquate:

*D'avoir accepté de baisser le prix d'un contrat à la demande de Robert Marcil en contrepartie et sous la promesse de Monsieur Marcil que la Ville le compenserait ultérieurement sur le même contrat pour des 'extras' réels ou 'faux';*

Si vous nécessitez de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi, je demeure à votre entière disposition si besoin.

Avec tout mon grand respect vis-à-vis les commissaires et toute l'équipe de la C.E.I.C., veuillez recevoir, chère Me. LeBel, mes salutations les plus distinguées,



Michel Leclerc

